

Pêcheries—Loi

Certaines collectivités de la côte de la Colombie-Britannique vivent de cette ressource. Le gouvernement fédéral précédent avait entrepris de faire beaucoup de choses désavantageuses pour ces collectivités, des choses qui n'étaient pas nécessaires, ou tout au moins on aurait dû préparer ces collectivités aux changements qu'allait subir leur situation financière. Le ministre reconnaît que ces collectivités dépendent étroitement de la pêche. Quand le ministre décidera de la répartition de la ressource et de la façon dont la pêche s'effectuera, il réglera le sort de ces collectivités. Quand on déplace une poissonnerie, la succursale de la banque, n'ayant plus de clientèle, est obligée de déménager. Il en est de même des commerces locaux et petit à petit c'est toute la collectivité qui se désagrège.

Je me rends compte que mon temps est presque terminé, monsieur le Président, et je voudrais revenir sur la dernière question dont on a souvent parlé à la Chambre. J'espère que mes collègues du parti libéral voudront intervenir sur cette motion de renvoi et sur les promesses d'équité faites aux pêcheurs de l'Atlantique, une question que je n'ai pas eu le temps d'aborder. J'espère que mes collègues libéraux voudront prendre la relève.

Le ministre doit comparaître devant le comité pour nous parler du budget des dépenses et du rapport annuel afin que nous ayons une idée de la situation présente, de ses projets et surtout de l'orientation du nouveau gouvernement. J'espère qu'il ne tardera pas à le faire. Nous voulons savoir à quoi nous en tenir. Donnez-nous quelques indications et peut-être que le projet de loi pourra être renvoyé au comité, que la loi sera votée et que le plan du ministre verra enfin le jour. Et nous verrons l'été prochain s'il tiendra du point de vue constitutionnel.

M. Fraser: Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je voudrais signaler à mon collègue de Comox-Powell River qu'il semble avoir adouci sa position bien qu'il dise ne pas avoir mâché ses mots. C'est à mes yeux une indication que nous pourrions au moins dialoguer. Je procéderai de cette façon pour communiquer avec lui par votre entremise.

Plus que tout autre ministre des Pêches depuis des années, je me suis entretenu avec tous les groupes concernés sur la côte ouest. Je vois mon collègue faire signe que oui de la tête parce qu'il sait que c'est vrai. Je suis allé dans sa circonscription à plusieurs reprises et j'ai accepté son invitation de m'entretenir avec des groupes qu'il m'a fait rencontrer. Le député sait que j'ai consulté de nombreux groupes sur la côte ouest. Je ne parle que de la côte ouest, mais je voudrais dire que j'ai visité à deux reprises toutes les provinces de la région Atlantique et le Québec trois fois. J'ai tenu des consultations également dans ces provinces et je dois y retourner. On ne pourra pas dire que je ne suis pas allé partout où il y a du poisson et des pêcheurs.

Par l'entremise du comité consultatif du ministre en Colombie-Britannique, du Conseil consultatif de la pêche sportive, de l'Association des propriétaires de navire, de la Pacific Trollers Association, du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés

et d'une foule d'autres organismes, j'ai fait connaître à maintes reprises depuis six mois mes priorités concernant la pêche en Colombie-Britannique. Les voici, exprimées de façon très simple: Premièrement, le maintien et le rétablissement des montaisons de saumon. Deuxièmement, le maintien, sous une forme viable, de la pêche commerciale sur la côte ouest, en tenant compte du mode de vie dans cette région. Troisièmement, reconnaître l'existence de groupes de pêche sportive et commerciale de plus en plus nombreux dont il faut tenir compte. Quatrièmement, l'assurance qu'une fois le traité signé, jamais un ministre fédéral des Pêches ne pourra déterminer la politique relative aux pêcheries sur la côte ouest sans consulter le gouvernement provincial.

Nous nous rendons compte à l'heure actuelle que la pêche a une grande importance économique pour la Colombie-Britannique, surtout en cette époque terrible où le taux de chômage atteint 15 p. 100. Le député sait également que je suis déterminé à faire du comité consultatif du ministre un conseil industriel. Il sait également que je me suis engagé à divulguer publiquement, si l'un ou l'autre le désire, toutes les recommandations que formulera le comité consultatif du ministre ou le conseil s'il est constitué à la requête de ce dernier.

Le député le sait et il a donc tort de prétendre que j'agis en catimini ou à l'insu du public. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas mon genre et ce n'est pas le cas.

Mon collègue a dit que je pourrais témoigner devant le comité. Je n'ai jamais refusé de le faire pour quelque raison que ce soit. Je comparaitrai devant le comité des prévisions budgétaires ou autre si le député le désire. Il prétend que personne n'a parlé du programme d'assurance des bateaux de pêche. Hier encore, une délégation de la région Atlantique est venue à Ottawa pour s'entretenir avec des représentants du ministère. Une délégation a comparu hier devant le comité pour parler de cette question. Un sous-ministre associé sera mardi sur la côte ouest pour en discuter. Contrairement à ce qu'a déclaré mon collègue—et je ne le lui reproche pas—nous sommes parfaitement au courant du problème que pose le programme d'assurance des bateaux de pêche si le gouvernement fédéral cesse brutalement d'y participer. Je l'ai déjà dit à de nombreux autres groupes et je le répète au député—je suis sûr qu'il me croira—je n'ai aucune intention de prendre des mesures qui risquent d'empêcher un pêcheur canadien d'obtenir une assurance.

• (1150)

Pour en revenir à ce que je considère comme des propos modérés de mon collègue, si ce dernier souhaite que je compare immédiatement devant le comité pour expliquer ce que je viens de dire, je suis disposé à le faire. Si mon témoignage peut aider le député et son parti à adopter ce projet de loi, je le ferai volontiers.